

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le mercredi 7 juillet 2021

Réunis lors d'un "conseil d'administration partagé", le CDSE et le GES actent leur volonté de défendre des positions communes et revendiquent leur statut de maillons forts de la sécurité globale

Stéphane Volant, président du **Club des directeurs de sécurité des entreprises (CDSE)**, et Luc Guilmin, président du **Groupeement des entreprises de sécurité (GES)** et les membres de leurs conseils d'administration ont tenu une rencontre de travail inédite, le mercredi 23 juin 2021, au siège du GES (Paris 12^e).

Le CDSE et le GES entretiennent une alliance forte depuis plusieurs années, notamment permise par les travaux "pour une régulation économique renouvelée du marché de la sécurité privée" réalisés en 2017-2018 sous l'égide du Médiateur des entreprises et du ministère de l'Intérieur. Cette collaboration aboutissait, en janvier 2020, à une plateforme de propositions communes CDSE-GES adressée au ministre de l'Intérieur dans le cadre des consultations du Livre blanc de la sécurité intérieure. Un certain nombre de ces propositions ont aujourd'hui été reprises dans la loi "pour une sécurité globale respectueuse des libertés".

Lors de ce premier "conseil d'administration partagé", les deux organisations représentant les donneurs d'ordre et les entreprises prestataires de sécurité privée sont convenues de multiplier désormais les occasions de partager leurs points de vue pour tenter de rapprocher leurs positions afin de les défendre ensemble à chaque fois que cela sera possible. Car l'évolution des métiers de la sécurité privée et les relations entre donneurs d'ordre et prestataires méritent que le CDSE et le GES examinent ensemble chaque texte législatif, réglementaire ou sujet d'intérêt commun.

En premier lieu, le CDSE et le GES souhaitent examiner conjointement les décrets, arrêtés et ordonnances à venir en vue de l'application de la loi "sécurité globale". Ils formuleront ensemble des propositions concrètes et pragmatiques, en amont de la rédaction de ces textes, avec un intérêt particulier pour les évolutions de la tenue des agents de sécurité privée, le fonctionnement du Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) et la formation en sécurité privée.

Un deuxième "conseil d'administration partagé" du CDSE et du GES se tiendra dès l'automne 2021.

Cette nouvelle étape dans le renforcement mutuel de l'action du GES et du CDSE, dans la continuité des actions conjointes menées depuis quatre ans, permettra également de mettre sur la table d'inévitables sujets de divergence. Mais, précisément, au-delà des oppositions stériles et des postures,

le GES et le CDSE considèrent aussi que cette démarche doit être le gage d'une meilleure promotion des activités et métiers de sécurité privée.

Le CDSE et le GES s'inscrivent ainsi plus que jamais en partenaires de l'Etat en général, et du ministère de l'Intérieur en particulier. Les directeurs de sécurité en entreprise et les entreprises de sécurité privée – et avec elles leurs salariés – sont des acteurs à part entière du *continuum* de sécurité et des maillons forts de la chaîne de sécurité globale.

Pour Stéphane Volant, président du CDSE : *"Cette première réunion est une nouvelle fois la preuve que le temps des oppositions stériles est révolu entre les donneurs d'ordre et les prestataires de sécurité privée. Il laisse place maintenant à la recherche de positions communes et de points d'équilibre dans l'intérêt de tous et au profit de la sécurité globale."*

Pour Luc Guilmin, président du GES : *"Cette nouvelle étape dans les relations entre le CDSE et le GES marque la volonté d'aboutir dans la transformation de la sécurité privée : la loi "sécurité globale" ne trouvera à s'appliquer correctement que si les acteurs privés, prestataires et donneurs d'ordre, s'en saisissent eux-mêmes. Au-delà, c'est la revalorisation de nos métiers qui doit être l'objectif de l'ensemble de l'écosystème de la sécurité privée. Nous en avons, ensemble, la ferme volonté."*

A propos du CDSE

Le Club des directeurs de sécurité des entreprises (CDSE) est une association à but non lucratif qui rassemble, depuis 1995, les principales entreprises françaises privées et publiques (CAC 40 et SBF 120) issues de 48 secteurs d'activités et présentes à l'international dans plus de 180 pays. Ces entreprises sont représentées au sein du Club par leur directeur de la sécurité ou de la sûreté. Au service de leurs salariés et de leurs clients, ces professionnels dessinent et opèrent les politiques de sécurité et de sûreté des fleurons de notre économie, au plus près des P-DG, DRH, secrétaires généraux et comités exécutifs. Les membres du CDSE représentent ainsi les premiers donneurs d'ordre en matière de sécurité privée, les grands utilisateurs des technologies de sécurité et les principaux importateurs et exportateurs de l'économie française.

www.cdse.fr

A propos du GES

Le Groupement des entreprises de sécurité (GES) a été créé en juin 2019. Ses près de 200 adhérents réalisent un chiffre d'affaires cumulé de plus de 3 milliards d'euros pour environ 80.000 salariés. Au coeur de l'écosystème de la sécurité privée, le GES est, du fait de sa représentativité, l'interlocuteur phare auprès des partenaires sociaux, des organisations de donneurs d'ordre, des pouvoirs publics, du MEDEF, de la CPME, de la CoESS, du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, etc. Au service de la profession et de ses adhérents, le GES mène une action résolue auprès de tous ces intervenants, afin de transformer en profondeur ce secteur d'importance vitale pour notre pays, en valorisant mieux ses entreprises et ses salariés.

Contacts Presse

CDSE : Marc-Antoine BINDLER
06 30 96 06 05 – marc-antoine.bindler@cdse.fr

GES : Cédric PAULIN
06 16 66 87 17 – cedric.paulin@ges-securite-privee.org